

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **23**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers  
absents : **3**

**OBJET :**  
**Affectation des résultats**  
**2023 du budget annexe**  
**SIC**

**SEANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 avril à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mardi 9  
avril 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de  
Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,  
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry  
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann  
BENTEJAC, Farida LAID, Bernard DUNIAT, Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s  
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,  
Didier STURMA à Isabelle FUREGON,  
Patricia BOSTMAMBRUN à David DEROSSIS,  
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,  
Michelle MAGNOL à Thierry BARTHELEMY,  
Serap ALP à Eric BOUCOURT,  
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Claire JOYEUX.

Secrétaire de séance :

Pierre SUREDA

## AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET ANNEXE SIC

- Vu l'article L 2224-1 du code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction M4 ;
- Vu la délibération approuvant le compte administratif 2023 ;
- **Considérant** les résultats ci-dessous du compte administratif 2023 :

En tenant compte du compte administratif 2023, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023. Le résultat doit servir à combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. L'affectation du résultat doit intégrer les restes à réaliser.

AFFECTATION DU RESULTAT 2023						
	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 26 629,81 €		314 400,43 €	10 265,00	- 10 265,00 €	277 505,62 €
FONCTIONNEMENT			0,00 €			0,00 €
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>						<b>277 505,62 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1064)						- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						- €
Total affecté au c/ 1068 :						- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						0,00 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023 A REPENDRE (LIGNE 001)</b>						<b>287 770,62 €</b>

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **Approuve** l'affectation du résultat du budget ANNEXE SIC telle qu'exposée ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre SUREDA

Le Maire,



Stéphane RODIER